

L'an deux mil vingt, le deux mars, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Delphine AUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2020

Présents : Mme AUNEAU Delphine, maire, Mmes DELAFOSSE Audrey, VANNIER Maëva, MATHIEUX Lucie, Mrs BERNARD Pierre-Maurice, BILLOT Lionel, LEON Jean-Pierre, PAIN Cédric, SOLEIL Jacques

Nombre de Conseillers : En exercice : 12 Présents : 9 Votants : 9
--

Excusé : Mrs DUTOUR Fabrice, MASSONNAT Rodolphe
Absent : Mr BOISTARD Frédéric

Secrétaire de séance : Mr BERNARD Pierre-Maurice

Compte-rendu du Conseil Municipal

Comptes de gestion 2019 : (Budget principal, Logements Sociaux)

Mme le maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 des budgets : principal, logements sociaux, a été réalisée par Mme la Trésorière du Centre des Finances Publiques de LANGEAIS et que ses comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion à l'unanimité des membres présents.

Comptes administratifs 2019 :

Considérant que les écritures des comptes administratifs 2019 sont conformes à celles des comptes de gestion 2019 de la Trésorière préalablement votés, Mme le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme VANNIER Maëva, adjointe, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs comme suit :

Budget communal : il fait ressortir un excédent cumulé de 197 293.73 € en fonctionnement et un déficit cumulé de 46 062.35 € en investissement. (à l'unanimité)

Affectation des résultats : 60 148.35 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, 46 062.35 € en déficit d'investissement reporté, 137 145.38 € en excédent de fonctionnement reporté. (à l'unanimité)

Budget logements sociaux : il fait ressortir un excédent cumulé de 41 519.98 € en fonctionnement et un déficit cumulé de 10 466.28 € en investissement. (à l'unanimité)

Affectation des résultats : 10 466.28 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, 10 466.28 € en déficit d'investissement reporté et 31 053.70 € en excédent de fonctionnement reporté. (à l'unanimité)

CCTOVAL : Convention de prestation de service - Assainissement: L'entretien des espaces verts de la station d'épuration étant effectué par les employés communaux, une convention avec la CCTOVAL doit être signée pour 2020, permettant ainsi le remboursement du temps passé. (à l'unanimité)

Logement « 1 place du 8 mai » : Il donne son accord pour louer le logement à compter du mois de mars à Mme Anita CARRE (8 pour, 1 abstention)

Taxe foncière : Un remboursement de la taxe foncière 2019 devant être effectué par le Trésor Public, il autorise le maire à reverser la somme aux locataires des terres concernées, au prorata de la surface exploitée. (à l'unanimité)

Programme d'actions dans la forêt communale 2020 : après avoir pris connaissance du programme de travaux adressé par l'ONF, le conseil décide du labour des pares feux pour 2,73 ha et du fauchage des pares feux pour 3,26 ha. (à l'unanimité)

Avancement de grade : Vu le tableau des agents promouvables pour l'année 2020 au titre des avancements de grade, il décide la création au 1^{er} juillet 2020

- d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet. (à l'unanimité)

Subvention exceptionnelle : il décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 152 € à l'association culturelle et sportive de SOUVIGNE pour l'achat de meubles de rangement. (à l'unanimité)

Le maire,
Delphine AUNEAU.